

# Fiches outils

## SOMMAIRE

### SOMMAIRE FICHES OUTILS

Feuille de brouillon.....	.....
Main courante.....	.....
Modèle de convention .....	.....
Arrêté de réquisition .....	.....
Recensement des personnes nécessitant une attention particulière .....	.....
Fiche accueil/recensement .....	.....
Bon de commande .....	.....
Fiche retour expérience .....	.....
Constat de pollution maritime sur le littoral communal.....	.....
Modèle d'arrêté municipal de fermeture de site pollué et d'interdiction de la baignade .....	.....

# Feuille de brouillon

**Nom de la personne titulaire :**

**Statut :**

**Date :**



# CONVENTION

**ENTRE** La commune de .....

**D'une part**

**ET** **Nom/prénom :** .....

**Fonction :** .....

**Numéro de téléphone :** .....

**D'autre part**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,  
**Vu** la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son article 13,  
**Vu** le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris pour application de l'article 13 de la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004,  
**Vu** le plan communal de sauvegarde de la commune de ..... Considérant la nécessité d'anticiper la gestion d'un trouble à l'ordre public ou d'un évènement de sécurité civile sur le territoire de la commune de ..... par la signature de conventions de mise à disposition de moyens matériels visant à renforcer les moyens municipaux,

**Il est convenu ce qui suit :**

## **ARTICLE 1 - DEFINITION DE LA MISSION**

En cas d'activation du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de ....., afin d'apporter assistance à l'autorité municipale et aux services publics de secours et de sécurité, la société ..... participe à la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde de la commune de ..... A ce titre le responsable de la société s'engage à communiquer au maire de la commune les numéros de téléphones où celui-ci peut être joint.

## **ARTICLE 2 - CONTENU DE LA MISSION**

Dans ce cadre, la société ..... s'engage à appliquer les dispositions de la présente convention et notamment la mise à disposition de :

- Liste des moyens matériels

**ARTICLE 3 - DUREE DE LA MISSION**

La mise en œuvre de cette convention est décidée dès lors que le maire de la commune ou son représentant alerte le responsable de la société conventionnée.

**ARTICLE 4 - PRISE EN CHARGE**

La commune s'engage à régler l'ensemble des dépenses induites par la mise en œuvre de cette convention.

**ARTICLE 5 - MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant à la présente convention après accord entre les parties.

**ARTICLE 6 - DATE D'EFFET DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra effet à compter de la signature des présentes.

**Fait à ..... le .....**

**LE CONTRACTANT**

.....

**LE MAIRE**

.....

# Arrêté de réquisition

Le maire de la commune de .....

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,



Considérant : (*l'événement*).....  
.....survenu le ..... à .....heures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : *à expliciter le plus possible.....*,

## Arrête :

**Article 1er :** L'entreprise .....est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (*préciser la nature, le lieu de la prestation...*) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

**Article 2 :** *préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

**Article 3 :** La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... . . / pour (*X heures, voire jours.*)

**Article 4 :** [*le requis*] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales. Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

**Article 5 :** A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

**Article 6 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

**Article 7 :** Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[ requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

**Article 8 (*exécution*) :** Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à .....le ...../...../.....

Le maire,

## RECENSEMENT DES PERSONNES NECESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame, Monsieur,

La Commune de Talasani est soumise à des risques majeurs notamment des risques naturels (inondations, submersion marine, feu de forêt...). Afin d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus, le Plan Communal de Sauvegarde a été élaboré.

Ce plan prévoit notamment un recensement des personnes vulnérables habitant sur le territoire de la Commune de Talasani afin de permettre une intervention adaptée d'un professionnel en cas de déclenchement d'une alerte liée à un événement majeur.

Il est donc nécessaire de recenser les personnes dites « vulnérables », populations qui présentent des difficultés pour :

- Recevoir un message d'alerte
- Se mettre en sécurité
- Evacuer

Ainsi, des mesures de prévention adaptées seront mises en place en faveur des personnes :

- A mobilité réduite (en fauteuil roulant, à canne, malentendants, non-voyants ...)
- Sous assistance médicale ou bénéficiaires de soins
- Isolées et/ou sans moyens de locomotion

L'inscription dans ce registre est facultative et nécessite une démarche volontaire des personnes. La demande peut également émaner d'un tiers.

Ces données sont conservées jusqu'au décès de la personne en cause ou jusqu'à sa demande de radiation du registre. Il existe un droit d'accès et de rectification des informations inscrites.

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste établie par la Commune dans le cadre de ce plan, je vous remercie de bien vouloir me retourner le formulaire ci-dessous soit :

- Par la poste à l'adresse suivante : Mairie de Talasani – Figaretto – 20230 Talasani
- Par mail à l'adresse suivante : [mairietalasani@wanadoo.fr](mailto:mairietalasani@wanadoo.fr)

Je soussigné, (nom, prénom) :

Autorise la commune à m'inscrire sur liste recensant au PCS des personnes vulnérables

Demande à la commune l'inscription de la personne ci-dessous mentionnée en cas de demande émanant d'un tiers en charge de la personne vulnérable.

### **Personne vulnérable**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

### **Adresse :**

Adresse :

N° de porte :

Etage :

### **Coordonnées :**

Téléphone :

Mail :

Personne à contacter en cas d'urgence (Nom et n° tél.) :

### **Qualité au titre de laquelle vous souhaitez être recensée :**

Personnes à mobilité réduite (malentendants, non-voyants...)

Personnes sous assistance médicale ou bénéficiaires de soins

Personnes isolées et/ou sans moyens de locomotion

Autre cas (précisez-le) :

Fait à :

le :

Signature :









# Fiche retour expérience

Nom/prénom :

Statut :

Date :

Heure :

Sentiment général :

Points forts :

## Points à améliorer

Organisation (Cellule de crise, communication)	Technique (Moyens, outils...)	Humain (Ressources, sollicitations...)

# Constat de pollution maritime sur le littoral communal

## REMARQUE

Il est conseillé au maire de faire un constat de pollution dès le premier jour de l'arrivée de polluant et de demander aux gendarmes de venir également dresser un procès-verbal. Puis, si l'arrivée de pollution se poursuit les jours suivants, le maire peut être amené à faire autant de constats de pollution que de besoin afin de prouver la réalité et la récurrence des arrivages.

Considérant que le littoral de la commune de Talasani a été atteint par une pollution maritime en date du ....., je soussigné.....mairie de Talasani, en ma qualité d'officier de police judiciaire, procède ce jour, à .....h..... , à un constat détaillé des faits.

### 1. RAPPEL DES FAITS

Succinctement, rappeler l'origine de l'alerte (employés communaux, promeneurs, préfecture, commune voisine, intercommunalité.), les dates d'arrivées de polluants à la côte et si des mesures ont déjà été prises au niveau communal ou intercommunal.

### 2. DESCRIPTION DE LA POLLUTION

Localiser et numéroter sur une carte IGN l'ensemble des sites mentionnés et annexer cette carte au constat. Pour chaque zone du littoral (plage, lieu-dit, baie.) touchée par la pollution :

- Indiquer le nom du lieu-dit et l'heure exacte de la visite du site par le maire
- Décrire le site : type de côte (plage de sable fin...), étendue du site
- Décrire le type de polluant observé : hydrocarbures, bois, fûts, conteneurs...
- Décrire l'ampleur de la pollution : quantité, taux de recouvrement...
- Joindre des photographies circonstanciées (date et heure) de la pollution constatée
- Préciser si un arrêté de fermeture de site a été pris (si oui, le photographier)
- Préciser si des actions de nettoyage ont été effectuées ou sont en cours. Si oui, les décrire brièvement.

Fait à ....., le .....

Le maire

Signature + cachet

.....

# Modèle d'arrêté municipal de fermeture de site pollué et d'interdiction de la baignade

Arrêté N°  
Interdisant l'accès aux plages et la baignade  
en raison d'une pollution par (préciser la nature de la pollution)  
Le maire de la Commune de Talasani

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2212-1 et suivants et L2213-23  
Vu le Code de la Santé Publique en ses articles L1332-1 et suivants, D1332-1 et suivants et L1337-1 et suivants

## CONSIDERANT :

- La présence de pollution avérée ou le risque imminent d'arrivée de pollution à la côte
- qu'il appartient au maire de prendre les mesures nécessaires de sécurité et de salubrité publique sur le territoire de sa commune

## ARRETE :

Article 1 : En raison de la présence de (nature de la pollution), l'accès à (nom des sites concernés) et la baignade sont interdits à compter du (date) à toute heure du jour et de la nuit aux personnes et véhicules non munis d'une autorisation spéciale de circulation délivrée par le maire.

Article 2 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Afin d'informer le public, cet arrêté est également apposé à l'entrée des sites concernés.

Article 3 : Cette interdiction est signalée par la mise en place de barrières à l'entrée des sites et, en période estivale, par les drapeaux correspondants aux pollutions au poste de secours.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté exposent leurs auteurs aux poursuites et peines prévues par l'article R610-5 du Code Pénal.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Mr le Préfet du département
- Mr le Directeur général des services
- Mr le Chef de la gendarmerie
- Mr le Directeur des services techniques

Ils sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à ....., le .....

Le maire  
Signature + cachet

.....